

DU CONSEIL

Conseil du 21 mars 2016

Délibération n° 2016-1107

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar -

Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar -Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) pour le portage du poste - Année

2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016

Délibération n° 2016-1107

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad'Développement (TMD) pour le portage du poste - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, s'est engagée depuis 2006 dans une coopération décentralisée dans le domaine de l'eau avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar. Deux programmes de coopération se sont succédés, le projet dit "AGIRE" de 2006 à 2011 (Amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau), et le programme CAP'eau initié en 2012 et qui s'est terminé fin 2015. Un nouveau projet vous est soumis. Ce projet "Eaurizon Mada 2020" ciblera 15 Communes de la Région Haute-Matsiatra pour travailler sur les axes suivants:

- renforcer la gouvernance des collectivités locales sur le secteur Eau, Assainissement et Hygiène,
- développer l'accès à l'eau potable dans les communes partenaires du projet,
- développer l'accès à l'assainissement et améliorer les pratiques liées à l'hygiène des usagers des réseaux d'eau.
- préserver les ressources en eau en les partageant entre les différents usages,
- augmenter les compétences des acteurs du secteur et tendre vers une professionnalisation,
- capitaliser et diffuser les méthodes et outils du projet.

Dans ce cadre, un représentant permanent de la Métropole de Lyon auprès de la Région Haute-Matsiatra est présent sur place. Il est chargé de la mise en œuvre du programme de coopération et de l'animation des partenariats aussi bien avec la Région Haute-Matsiatra que les Communes et les différents partenaires locaux du programme.

Le profil de poste exigé et le niveau des qualifications requises pour assumer les missions confiées au représentant permanent ont conduit la Métropole de Lyon à rechercher une autre modalité de représentation que le volontariat (bac+5, expérience à l'international, compétences eau et assainissement, gestion de projet multipartenarial, suivi financier, etc.) tout en gardant la responsabilité du management de la personne.

Aussi, il a été identifié une association de développement qui assure une mission de portage du poste pour le compte d'autres structures et qui est présente à Madagascar : Trans-Mad'Développement. Trans-Mad est une association française de solidarité internationale et locale régie par la loi de 1901, son siège social est en France et elle dispose d'une antenne de 20 salariés à Madagascar.

Depuis le 1er septembre 2011, le représentant de la Métropole de Lyon à Madagascar est administrativement porté par cette association, à travers une convention qui a été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2011. La présente délibération propose la reconduite de la convention avec l'association Trans-Mad'Développement afin d'assurer la continuité du poste de représentant sur place.

Le coût de cette mission s'élève à 56 117 € pour l'année 2016.

La mission prendra fin si le contexte politique du pays devait conduire à mettre fin prématurément au partenariat avec la Région Haute-Matsiatra.

Le financement de ce poste s'inscrit dans les dispositions de la délibération du Conseil du 11 juillet 2005 de la Communauté urbaine de Lyon qui définit l'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Métropole de Lyon et l'affectation budgétaire au budget annexe des eaux des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 56 117 € au profit de l'association Trans-Mad'Développement pour le portage du poste d'un représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar pour l'année 2016.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Trans-Mad'Développement.
- 3° Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux pour un montant de 56 117 € pour l'année 2016 compte 6743 opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.